

Compagnie :

PROCES - VERBAL

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04761 - PV 01505/97

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

## ANALYSE ET REFERENCES :

Objet volants non identifié vus sur les communes de BAGNOLS SUR CEZE et SAINT GERVAIS 30 par monsieur

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

## P R E A M B U L E

----- " Le dix septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept A dix sept heure quinze se présente à notre unité monsieur . Il nous déclare avoir vu à deux reprises un objet volant non identifié sur les communes de BAGNOLS SUR CEZE et de SAINT GERVAIS 30 .

----- " Nous rendons compte des faits A notre Commandant de Brigade et procédons à une enquête conformément aux ordres reçus .

## E N Q U E T E

----- Le 17 septembre 1997 à 17H20 nous procédons A l'audition de monsieur . Il nous déclare avoir vu A deux reprises un boule lumineuse orange dans le ciel alors que la nuit tombait . Les faits se seraient produits le mardi 09 septembre 1997 A 21h30 sur le quartier de FONTESQUIERE à BAGNOLS SUR CEZE et le Jeudi 11 septembre 1997 21h30 au lieu-dit Rocher de la CAZELLE à SAINT GERVAIS .  
Audition pièce N°2

----- Ces deux endroits ont été matérialisés sur un extrait de carte IGN  
Photocopie Pièce N°3

----- En ces deux lieux aucun élément matériel permettant d'identifier le phénomène n'a été recueilli . La nature est en parfait état, il n'y a aucune trace particulière .

----- Les personnes interrogées au lieu-dit de FONTESQUIERE à BAGNOLS SUR CEZE n'ont rien vu et rien entendues.

----- A SAINT GERVAIS l'endroit où l'O.V.N.I a été vu est très isolé . Aucune personne autre que monsieur TRONC ne nous a signalé la chose .

----- Les conditions atmosphériques **de ces deux soirs** étaient très bonnes . Nuit très claire et étoilée. Absence de vent .

----- Le Mardi 9 septembre 1997 la nuit a été éclairée par le feu d'artifice de la ville de BAGNOLS SUR CEZE clôturant ainsi la fête votive .

2	M. le préfet A NIMES
1	Monsieur le Général Commandant la
2	Direction Générale Gendarmerie Bureau Défense Opération-Sect.Rens
1	Archives

Date de clôture  
17/09/1997

Transmis le :

par  
L'adjutant-chefOPJ  
Signature et ca

Compagnie :

C.U. 04761 - PV 01505/97

**PROCES - VERBAL****DE****RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

2

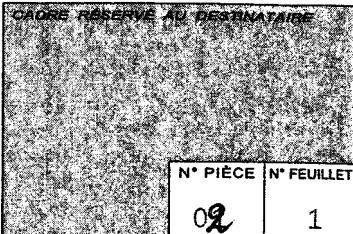
**C' L O T U R E**

De l'enquête effectuée il ressort qu'aucun élément permettant d'identifier l'O.V.N.I n'a été recueilli .  
Tout élément nouveau parvenant à notre connaissance fera l'objet d'un procès-verbal distinct .

Fait et clos à

30/09/97

Le gendarme



C.V. 04761 - PV 01505/97

## ANALYSE ET REFERENCES :

Objets volants non identifiés vus sur les communes de BAGNOLS SUR CEZE et SAINT GERVAIS 30 Far Monsieur .s

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à E, au bureau de notre unité, se présente Monsieur

qui déclare le dix sept septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix sept heures et dix huit minutes avoir vu un phénomène étrange sur les communes de BAGNOLS SUR CEZE et de SAINT GERVAIS à deux reprises .

De ce fait nous gendarme DUCHENE procédons à l'audition de la personne désignés ci-dessus qui nous déclare :

----- " Je demeure à SAINT GERVAIS depuis . Ce village est situé dans la vallée de la Céze entre BAGNOLS SUR CEZE et GOUDARGUES sur la rive gauche de In rivière . On y accède par le CD 980 . Je suis , j'ai . J'ai pour loisir l'astronomie que je pratique depuis une dizaine d'années .

----- " J'ai observé dernièrement un phénomène étrange à deux reprises deux soirs différents sur les communes de BAGNOLS SUR CEZE et de SAINT GERVAIS .

----- " J'ai vu ces deux fois la même chose .

----- " Il s'agissait d'une boule lumineuse orange d'un diamètre apparent de 8 à 10 centimètres .

----- " La première fois cela s'est produit le mardi 9 septembre 1997 à 21h30. Je me trouvais en haut du chemin des Malins à SAINT GERVAIS à proximité du cimetière . Mon regard a été attiré par cette boule lumineuse qui s'est élevée de la coline de FONTESQUIERE se situant sur la commune de BAGNOLS SUR CEZE de l'autre côté de la CEZE c'est à dire rive droite . Ce l'endroit où je me trouvais j'avais une vue sur la vallée . Le temps était très clair mais la nuit était tombée . Cela a duré entre une et deux minutes . Cette boule s'est élevée dans le ciel, en distance apparente à une hauteur de 10 à 15 mètres. Elle a marquée un temps d'arrêt , sa lueur a faibli puis a repris de l'intensité avant de disparaître .

----- " La deuxième fois, cela s'est produit le jeudi 11 septembre 1997 à 21h30 sur la commune de SAINT GERVAIS au dessus du rocher de la CAZELLE qui surplombe La personne entendue

L'enquêteur

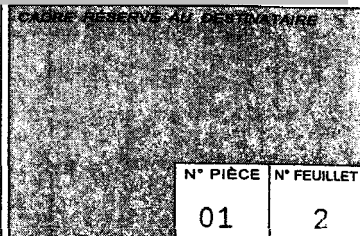
1 M. le préfet à  
NIMES  
1 Monsieur le Général Commandant ia  
Région Aérienne  
2 Direction Générale Gendarmerie  
(Bureau Défense opération - section renseignem  
1 Archives

Date de clôture  
17/09/1997

Transmis le :

par  
L'adjudant

OPJ  
Signature et c



C.U. 04761 - PV 01505/97

le village au nord de celui-ci . Je me trouvais en bas du chemin des ABELS au sud du village . J'ai observé le même phénomène . Cette houle s'est élevée d'une quinzaine de mètres puis a marqué un temps d'arrêt comme si elle cherchait une direction puis a pris une trajectoire horizontale vers l'ouest en direction de SAINT MICHEL D EUZET . Elle a parcouru une courte distance et a disparu . Une demi heure après cela je l'ai revu sur la rive droite de la Céze dans les collines de CRISTOLLE . Elle s'est légèrement élevée du sol pour finalement disparaître . Malgré la nuit la visibilité était très bonne .

----- " Je tiens à signaler ce phénomène .

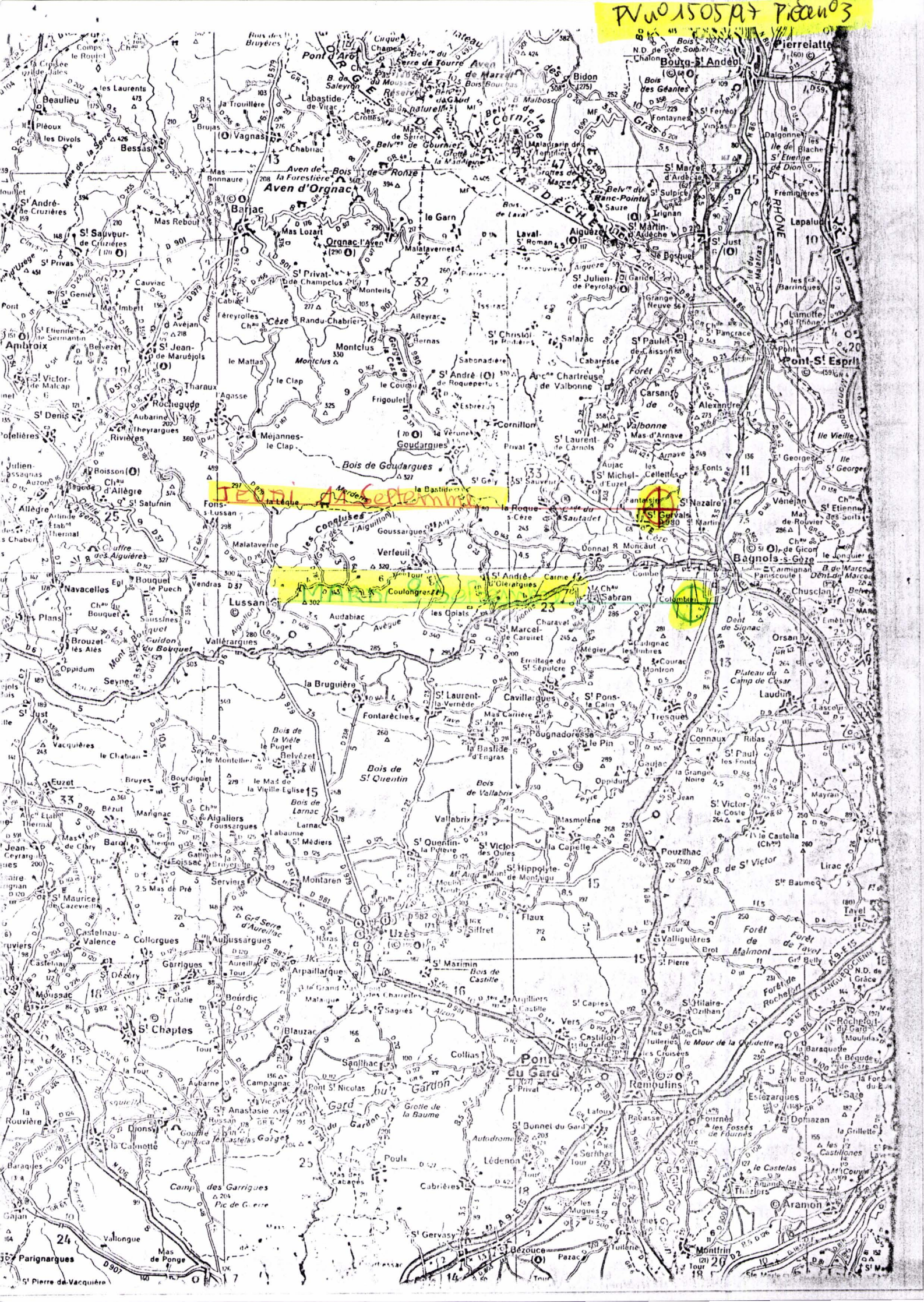
A \_\_\_\_\_ , le dix sept septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept ,  
à 18h10

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

TN 150597 Picen 03



JEUDI 14 Septembre

Lussan Coulongras